**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande

Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes

**Band:** 134 (2008)

**Heft:** 08: Eau capitale

Vereinsnachrichten

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



#### LE SIGLE CE

Pour faciliter la libre circulation des marchandises au sein de l'Union européenne (UE), on a notamment introduit le marquage CE sur les produits.

Le principe de libre circulation des marchandises est un des piliers du marché européen. Il implique la levée sur le territoire de l'UE de toutes les barrières nationales limitant les échanges. Nombre d'obstacles au commerce ont ainsi été démantelés dans le cadre de l'harmonisation communautaire. Cela concerne notamment les véhicules, les médicaments, les produits chimiques ou les matériaux de construction. Les dispositions de l'accord fondant la communauté européenne (Traité d'Union), appliquées par les tribunaux nationaux, interdisent donc aux Etats membres de maintenir des obstacles au commerce intracommunautaire. Ce qui n'est pas expressément réglé dans le Traité d'Union est soumis au principe de reconnaissance mutuelle, mieux connu sous le nom de « Principe du Cassis de Dijon ». Celui-ci implique que tous les Etats membres acceptent sur leur marché les biens qui sont légalement commercialisés dans un autre Etat membre. Des dérogations à ce principe ne peuvent être envisagées que si la sécurité publique, la santé ou l'environnement semblent menacés.

#### Pas un label de qualité

Le sigle CE (pour « Communauté européenne ») a été introduit pour simplifier la reconnaissance des produits. En l'appliquant sur sa marchandise, un fabricant atteste qu'elle correspond aux directives européennes concernant la sécurité des produits et la santé des consommateurs. La Suisse accepte aussi les règles du sigle CE et l'emploi des produits ainsi marqués. En tant que tel, ce marquage – souvent désigné comme un « passeport » pour le marché com-

munautaire – ne représente nullement une garantie de bonne facture ou de qualité, car celles-ci dépendent d'une multitude d'autres facteurs. La qualité d'une construction relève ainsi d'un grand nombre de caractéristiques qui doivent être intégrées lors des études et de la réalisation, telles que la fonctionnalité, l'économicité, la durabilité, l'intégration dans le contexte, la compatibilité environnementale et sociale, sans oublier la valeur esthétique. Les matériaux jouent un rôle essentiel dans ce cadre, même s'il n'est pas impératif qu'ils portent le marquage CE.

L'estampillage CE ne signifie pas nécessairement que la marchandise ait été contrôlée: le fabricant l'applique lui-même pour attester que son produit respecte les exigences de l'UE. La vérification par une instance externe neutre est certifiée par une suite de quatre chiffres, qui n'est ajoutée au signe distinctif que dans certains cas.

#### « Détectives » en produits et matériaux de construction

Lors de litiges pour vices de construction, la jurisprudence a déjà justifié ses décisions en invoquant, comme un argument de poids, le fait que l'ouvrage ait été réalisé avec des produits CE ou non. L'entrepreneur et le concepteur courent donc moins de risques de voir leur responsabilité impliquée lorsqu'ils emploient des matériaux estampillés CE. Cela étant, le recours à des produits de construction CE ne garantit nullement une qualité optimale.

Le concepteur se trouve dès lors face à un dilemme. Le contrat qui le lie au maître de l'ouvrage et à la société en général l'oblige d'abord à fournir la meilleure qualité possible. Or s'il ne veut pas courir le risque d'être condamné en cas d'accident, il ne lui reste plus qu'à jouer au « détective » en matériaux. Il doit repérer les produits et

matériaux estampillés CE qui sont aussi à même d'atteindre le niveau de qualité auquel il aspire. Les professionnels de la construction se muent ainsi en inspecteurs free-lance pour la qualité des matériaux CE. L'argument selon lequel la recherche des bons matériaux a toujours fait partie de leur tâche demeure valable. Mais cette mission n'est guère facilitée par la contrainte additionnelle liée à la présence du sigle CE. Le travail supplémentaire lié à cette obligation peut s'avérer important et ne doit en aucun cas être sous-estimé.

#### Spécialistes indispensables

L'Europe réagit au manque de qualité par un flux de normes sur les produits de construction. On peut douter que cela aide les praticiens et que la qualité des constructions s'en trouve améliorée. Sans l'expertise de spécialistes, la qualité reste un leurre et l'on devrait se féliciter qu'il y ait toujours beaucoup d'architectes et d'ingénieurs prêts à assumer cette responsabilité.

Thomas Müller, responsable RP/

### MISE EN CONSULTATION NORME SIA 342

La sia met en consultation la norme SIA 342 Protection contre le soleil et les intempéries et les conditions générales correspondantes SIA 118/342. Les projets de norme mis en consultation (version allemande) et le formulaire électronique sont disponibles sur le site internet de la sia (<www. sia.ch/consultations>), où ils peuvent être téléchargés. Les commentaires et prises de position doivent être soumis d'ici au 13 juin 2008 au service des normes (giuseppe.martino@sia.ch) sous le chiffre correspondant à la norme et au moyen du formulaire électronique prévu à cet effet. Aucune réaction n'est recevable sous une autre forme.

(SIA)

TRACÉS nº 08 · 7 mai 2008 p.23

## sia

#### AFFILIATIONS À LA SIA AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2008

Entre le 1er janvier et le 31 mars 2008, la **sia** a accueilli 44 nouveaux membres bureaux alors que six succursales de bureaux déjà affiliés ont demandé leur admission. Ils bénéficient de la sorte des prestations exclusives développées à l'intention des bureaux par SIA-Service (<www.siaservice.ch>). Ils peuvent ajouter la désignation « Membre bureau SIA » au nom de leur bureau comme marque de qualité. Pour ce même trimestre, 60 personnes ont également rejoint la sia à titre individuel, un statut que les diplômés des EPF peuvent obtenir dès qu'ils justifient trois ans de pratique professionnelle. 22 étudiants et deux professionnels ont obtenu le statut de membre associé. La sia a en outre accueilli une nouvelle organisation à titre de partenaire. Au nom de la sia, la direction et le secrétariat général souhaitent la bienvenue à tous ces nouveaux membres.

> Eric Mosimann, secrétariat général de la SIA

#### Membres bureaux

Desarzens François-Xavier atelier d'architecture Sàrl, arch. EPFL/SIA, Morges Busuioc, Martin & Doy Sàrl - Ingénieurs, Genève

Parrat & D'Angelo Architectes SA, Thônex

Ruinelli Associati Architetti, Soglio Fischer et Montavon, Architectes-Urbanistes SA, Grandson

Filippini & Partner Ingegneria SA, Biasca

Kury Stähelin architectes SA, Delémont

Schaeffer G. & Bartolini S. SA, Carouge GE

#### Membres bureaux - succursales

Edy Toscano AG, Engineering & Consulting, Rivera

#### Membres individuels

Section étranger

Cabrera Alejandro, arch., New York Sandri Emma, arch., Milano

Staub Peter, AA, EC1M 4 NQ London

Section Fribourg

Corda Marco, arch. EPF, Chexbres Francey Olivier, ing. civ. EPF, Londres GB

Scherrer Alois, arch. EPF, Neyruz FR Section Genève

Branche Ingrid Nadia, arch., Genève Cheghnane Chafik, arch., Genève D'Angelo Alexandre, arch. EPF, Les Avanchets

Ramseier Philippe, arch. IAUG, Genève

Rey Alexandre, arch. HES/REG A, Botyre

Zapata Cañedo Julia, arch., Genève Section Tessin

Bertogliati Mark, Forst-Ing. ETH, Lugano

Henni Samia, arch., Locarno Nonella Fabiola, arch., Camorino *Section Valais* 

Barras Lucien, arch. EPF, Sion Juon Urs, Kultur-Ing. ETH, Glis Walter Marco, Bau-Ing. ETH, Glis Widmer Jean-Marcel, ing. EPF, Sierre Section Vaud

Droguet Samuel, ing. civil HES/REG A, Cugy VD

Plancherel Anna, ing. env. EPF, Grandvaux

Von der Mühll Valérie, arch. EPF, Signy

#### Membres associés étudiants

Section Valais

Eyer Richard, Lenzburg Moret Adele, Lausanne Section Fribourg Neri Marco, Marly

# Pour la bonne santé du climat.

Chauffer au bois, c'est naturel, propre et évident. Et la Suisse s'assure ainsi un avenir radieux. Se chauffer avec une énergie respectueuse du climat vous laisse froid? Impossible! Nous vous renseignons volontiers: tél 021 320 30 35 ou www.energie-bois.ch



Section Neuchâtel
Montandon Jonathan, Cortaillod
Section Tessin
Cheda Jacope, Zurich
Section Vaud
Lili Gloria Asami, Lausanne
Pereiro Miguel, Lausanne
Vovesny Florence, Lausanne

#### Membres associés

Section Vaud
Bischoff Marc, architecte REG B,
Lonay

(SIA)

#### CONTROLE QUALITÉ DU CIMENT

La Commission des normes NK215, qui assume la responsabilité de la normalisation des ciments en Suisse, publie les résultats des contrôles de qualité prescrits. Ils pevent être consultés à partir du site de la **sia** (<www.sia.ch/register>).

Le service de recherches et de conseils techniques en matière de ciment et de béton (TFB) à Wildegg, en tant que laboratoire d'essais accrédité, a examiné les ciments courants au cours de l'année 2007.

Les 159 échantillons de ciment au total, de diverses types et classes de résistances, provenaient de six cimenteries. L'usine *Holcim* de Untervaz est contrôlée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 par un organisme étranger et n'entre pas dans cette statistique.

Sur la base de la surveillance interne et externe, ainsi que des inspections effectuées par *S-Cert SA* et le contrat de coopération conclu avec le Centre national de Recherche scientifique et technique pour l'Industrie cimentière (CRIC) de Bruxelles, les fabriques suisses de ciment contrôlées par le TFB ont ainsi obtenu le certificat de conformité CE pour leurs principaux types de ciment.

(SIA)

